

Beauvais, le

03 NOV. 2023

**La Préfète de l'Oise
à
Mesdames et Messieurs les Maires**

Objet : Arrêté préfectoral réglementant provisoirement l'usage de l'eau

J'ai décidé d'alléger les mesures de restrictions sur les secteurs qui étaient encore en crise ou en alerte renforcée, ainsi :

- neuf secteurs sont en alerte : l'Aronde, l'Automne Sainte-Marie, l'Avre-Noye-Trois Dom, la Brèche, la Divette Verse, l'Esches, le Matz, la Nonette-Thève et l'Oise-Aisne ;
- le reste du département est maintenu en vigilance : la Bresle, la Celle-Evoissons, l'Epte-Troesne-Viosne, le Therais et l'Ourcq.

En raison des pluies abondantes de ces derniers jours, la situation s'est améliorée sur une majorité des cours d'eau et cette amélioration devrait se poursuivre avec les prévisions météorologiques. Par ailleurs, en cette période de l'année, la quasi-totalité des usages susceptibles d'être réglementés et pouvant avoir une influence sur la ressource en eau ne sont plus d'actualité (irrigation des grandes cultures, remplissage des piscines, arrosages des espaces verts et plantations...). Ces mesures de restrictions sont maintenues jusqu'au 16 novembre, date de levée de l'ensemble des mesures de restrictions.

Cependant, les nappes restent à un niveau très bas pour la saison sur l'ensemble du département. Il convient donc que chacun poursuive les efforts engagés pour un usage sobre de la ressource en eau.

Je vous prie de croire à l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par déléation,
le Secrétaire Général,


Frédéric BOVET